



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LPO ALSACE DU 12 JUIN 2026

Remarque préliminaire : le texte ci-après constitue un projet de procès-verbal qui est à approuver par la prochaine assemblée générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire **pour l'exercice 2025** de l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux, association locale Alsace » a eu lieu le vendredi 12 juin 2026 dans la Maison des Œuvres et de la Culture de Roeschwoog (67), en présence de 56 personnes dont 36 membres votants ; 71 procurations ont été déposées dont 56 prises en charge par des personnes présentes.

Il a été établi une liste de présence signée par les personnes présentes. Cette liste ainsi qu'une liste des procurations envoyées avant l'assemblée sont annexées au présent procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024 du 13 juin 2025
- 2) Rapport moral du Président
- 3) Rapport d'activités 2025
- 4) Rapport financier pour l'exercice 2025
- 5) Rapport du Commissaire aux Comptes
- 6) Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration
- 7) Divers.

Le Président Yves MULLER ouvre la séance en saluant les membres présents dans la salle, avant de passer la parole à Monsieur le Maire de ROESCHWOOG.

Ce dernier associe d'emblée le groupe local LPO Bande Rhénane Nord et son responsable Stéphane GOUBERT à la bonne organisation de l'AG dans la salle socio-culturelle de son village. Dans une courte allocution de bienvenue, le maire, après avoir parlé des incidences du réchauffement climatique, a évoqué les actions menées par la C.E.A. dans les espaces naturels sensibles, en ciblant quelques sites protégés de sa commune. Il a également tenu à citer l'action exemplaire de François STEIMER dans ce domaine, notamment pour le projet de création d'une nouvelle Réserve Naturelle.

Le Président reprend la parole pour saluer la présence de Marie-Paule de THIERSANT (secrétaire générale de la LPO France) et de son mari, et remercier à son tour le groupe local qui a assuré la logistique de cette AG, ainsi que l'équipe salariée qui a préparé le diaporama qui sera présenté lors de cette rencontre.

Après la projection d'une série de diapositives permettant de présenter succinctement la LPO Alsace, les membres présents du Conseil d'Administration et de l'équipe salariée se sont présentés à tour de rôle à l'assemblée, avant que le Président déclare officiellement l'ouverture de l'A.G.



Avant de passer à l'ordre du jour, Christian FRAULI accepte d'être secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024 du 13 juin 2025 (*bilan 2024 incluant le rapport moral et P.V. consultables en ligne sur le site internet de l'association*), n'amenant aucune remarque, opposition, ni observation, est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport moral du président

Le président Yves Muller lit le rapport moral qu'il a rédigé, et qu'on retrouve dans le document joint en annexe et remis aux participants en début de séance, et dans le document « Bilan 2025 » *.

3) Rapport d'activités

Ce rapport s'appuie sur un très beau diaporama mettant en valeur quelques actions-phare de la LPO Alsace au courant de l'année 2025, dont certaines sont commentées par le Président et le Directeur de la LPO Alsace, ou d'autres intervenants : salariés, administrateurs ou bénévoles.

Pour plus de précisions sur les différents sujets qui ont été développés, se reporter au document (pages centrales : 10 événements-clés de l'année 2025, 10 actions bénévoles réalisées en 2025) joint en annexe, et distribué aux participants, ainsi qu'au document « Bilan 2025 », plus détaillé.*

4) Rapport financier

Le trésorier Jean-Marie RISSE commente brièvement les principaux postes du compte de résultat analytique (Recettes et Dépenses) de l'exercice 2025 [se référer au document « Bilan financier» joint en annexe].

A retenir : pas de legs en 2025 ; légère augmentation des ressources, et charges de personnel (salaires) en nette augmentation (mais logique et circonstanciée), par rapport à l'exercice 2024.

Malgré une activité croissante et des sollicitations toujours plus nombreuses, grâce à une gestion prudente et fine, la situation financière de l'association reste solide et garantit sa pérennité.

Le bilan financier de l'exercice 2025 est légèrement excédentaire, ce qui permet à la LPO Alsace de continuer à constituer des réserves pour financer son activité et ses investissements.

Le trésorier précise que le Conseil d'Administration a proposé, lors de sa réunion du 08/06/2026, l'affectation du résultat de l'exercice, soit 61 858 €, au compte « réserves pour fonds associatifs ».

Il présente ensuite le budget prévisionnel 2026 (recettes vs dépenses), qui est à l'équilibre.

L'approbation des comptes et le quitus au trésorier sont soumis au vote de l'assemblée, de même que l'affectation du résultat et l'approbation du budget prévisionnel (voir les deuxième, troisième, quatrième et cinquième résolutions ci-après).

5) Rapport du Commissaire aux comptes

Le trésorier procède également à la lecture d'un extrait (conclusion) du rapport du Commissaire aux comptes : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

L'assemblée prend acte de la conclusion du rapport du Cabinet KRAEMER, notre commissaire aux comptes (qui n'a pas pu être présent pour cette Assemblée Générale).



6) Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration

Sur les 6 administrateurs sortants, 5 souhaitent renouveler leur mandat : Mado WEISSGERBER-SIGEL, Christian FRAULI, Yves MULLER, Jean-Marie RISSE et Pierre SIGWALT ; en revanche, Daniel NASSHAN ne souhaite pas se représenter.

Deux nouvelles candidatures ont été enregistrées : Thomas BENOIT du Groupe Jeunes, et Bruno THEURKAUFF.

Soit 7 candidats au total, pour 7 postes vacants. Personne ne souhaitant un vote à bulletins secrets, il est procédé à un vote groupé, à main levée, pour l'ensemble des candidats.
(voir la septième résolution ci-après)

Le Président propose ensuite de passer au vote des différentes résolutions.

Résolutions votées à l'Assemblée Générale du 12 juin 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte que l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 12 juin 2026 portant sur l'exercice clos au 31.12.2025 n'appelant aucune remarque, opposition ou observation est approuvée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'association et sur sa situation morale et financière et du rapport des activités pour l'exercice clos le 31.12.2025 et les explications complémentaires fournies verbalement, adopte lesdits rapports.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au trésorier de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit : excédent 2025 s'élevant à 61 858 € au compte « réserves pour fonds associatifs ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel de l'association pour l'exercice en cours tel qu'il lui a été présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées entre l'association et ses dirigeants, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de renouveler en qualité de membres du conseil d'administration 6 élu(e)s pour une durée de 3 ans et 1 élu(e) pour une durée de 2 ans.

L'assemblée générale ayant pris connaissance du souhait de Daniel NASSHAN de ne pas se représenter, des candidatures des 5 administrateurs sortants (Mado WEISSGERBER-SIGEL, Christian FRAULI, Yves MULLER, Jean-Marie RISSE et Pierre SIGWALT) ainsi que des nouvelles candidatures de Thomas BENOIT et Bruno THEURKAUFF, accepte l'ensemble de ces candidatures et approuve à l'unanimité leur élection pour la durée prévue dans les statuts.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7) Divers

Néant

Le Président Yves MULLER tient à donner la parole à Marie-Paule de THIERSANT.

Cette dernière rappelle tout d'abord qu'elle est native de Roeschwoog et que la LPO Alsace est sa « LPO de coeur » (*sic*). Selon elle, notre association locale est considérée comme une des plus dynamiques de France, et se plaît à citer : la collaboration exemplaire avec les autres structures associatives régionales, les projets transfrontaliers, le succès de la nuit de la Chouette ... Pour conclure, elle tient à féliciter l'association, avec des mots simples et remplis d'espoir.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne dans l'assistance ne souhaitant poser de questions, le Président de séance procède à la clôture de l'assemblée générale et invite les participants au verre de l'amitié.



De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.

Le Président de la LPO Alsace
Yves MULLER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yves Muller', is positioned between the names of the president and the secretary.

Le Secrétaire
Christian FRAULI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christian Frauli', is positioned to the right of the secretary's name.

* Document téléchargeable sur le site internet de l'association à l'adresse suivante :
<https://alsace.lpo.fr/index.php/la-lpo-alsace> (cliquer sur le lien **Bilan 2025** situé en fin d'article).